

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS LINGUISTIQUES, BARCELONE 6, 7, 8 JUIN 1996

Les 6, 7 et 8 juin s'est tenu à Barcelone l'acte final de la Conférence Mondiale des Droits linguistiques dont l'élaboration s'est achevée en mai dernier. Ce travail a rassemblé un grand nombre de spécialistes, juristes, linguistes et sociolinguistes autour de la *Déclaration Universelle des Droits Linguistiques* qui a désormais vocation à être discutée par les différents Etats et, à terme, à compléter la *Déclaration des Droits de l'Homme*. C'est pourquoi cet acte final s'est accompagné de cérémonies destinées à souligner la présentation d'un document de toute première importance : l'Acte final de la conférence.

Cette charte est le fruit d'un long processus conduit depuis septembre 1994 par le *Comité de Traduction et Droits Linguistiques du PEN Club International* et le *Centre International Escarré pour les Minorités Ethniques et les Nations (CIEMEN)*. Ces deux groupes co-organisateurs ont confié l'élaboration du document à un comité d'une cinquantaine d'experts de différents pays des cinq continents.

Le CCU a eu le privilège de participer à ces travaux exemplaires à plus d'un titre. Grâce aux nouvelles technologies de la communication (télécopies, messageries télématiques, Internet) la Déclaration a pu bénéficier des remarques critiques, discussions, suggestions non seulement de ces experts mais aussi de 40 centres du Pen Club et 64 organisations du monde entier durant près de deux ans. Du fait de la diversité des apports et des situations représentées, la Déclaration est un texte ouvert à tous les courants et à toutes les cultures du monde et qui reflète ce qui a été la préoccupation constante des organisateurs et des experts : la recherche de l'équilibre et de l'harmonie pour des propositions susceptibles de procurer l'accord le plus large sur une question qui varie beaucoup d'un pays et d'une situation à l'autre.

La cérémonie

Il y avait donc beaucoup de satisfaction, d'émotion et de gravité dans la grande salle des actes de l'Université de Barcelone où se trouvaient réunis outre les groupes coorganisateurs et les experts rédacteurs du document, deux cents représentants d'organisations venus du monde entier pour signer cette

déclaration. La cérémonie d'apparat était présidée par le ministre catalan de l'éducation Joan Maria Pujals. L'UNESCO, dont le rôle sera déterminant dans la poursuite du programme, était représentée par le chargé de mission du Directeur Général. La Déclaration a été lue en anglais, catalan, espagnol et français, par Aloysia G.Mogul (Kandanzandusun

elle jetterait les bases d'une conférence intergouvernementale des états membres de l'ONU afin d'intégrer, après discussion, modifications et ratification la notion de "droits linguistiques" à la Déclaration des Droits de l'Homme. Des efforts devraient converger dans cette direction pour le bien-être 1998-1999.



A l'Université de Barcelone

Language Foundation, Inde), Edixa Montiel (Consejo Mundial de Pueblos Indígenas, Ottawa), Oriol Ramon (Mercator Droits linguistiques, CIEMEN, Catalogne), Carles Torner (Comité de Traduction du Pen Club, Catalogne) et Boniface Sagbohan (Bénin). La signature par les représentants des associations et groupements représentés et la remise des textes aux autorités ont revêtu une solennité destinée à consacrer l'importante symbolique de cette conférence.

Les journées qui ont suivi se sont déroulées dans l'auditorium de *La Pedrera*, l'un des célèbres édifices du fameux architecte Antonio Gaudí. Elles ont pu déboucher sur un calendrier de travail qui a débuté par la présentation au Directeur Général de l'UNESCO.

Au cours des prochains mois le texte sera diffusé, popularisé, expliqué, discuté à travers le monde entier par l'intermédiaire des organisations signataires de la Conférence de Barcelone et celles qui accepteront d'en partager l'esprit d'ouverture à la question des droits linguistiques. Une structure provisoire aura en charge l'accompagnement des phases ultérieures : elle rassemble un représentant du CIEMEN, un représentant du Pen Club International et la présidente du Congrès Mondial des peuples Indigènes auprès de l'UNESCO, Edixa Montiel. Comme l'a indiqué Joseph Poth, haut fonctionnaire de l'organisation mondiale, si l'UNESCO en était saisie par une majorité de ses conseils nationaux,

Au-delà du détail d'un programme de travail agrémenté par *Un pont de mar blava*, le nouveau concert de Lluís Llach, la visite du Musée d'art roman de Catalogne et un dîner de clôture au palais de Pedralbes, ces journées auront un retentissement mondial parce qu'elles donnent corps à un véritable principe, celui des "droits linguistiques".

Le texte présenté et ratifié à Barcelone considère comme inséparables les droits individuels et collectifs, et de ce fait incontournables, quelles que soient les divergences des politiques linguistiques actuelles à travers le monde. L'extrême diversité des situations, la difficulté de faire converger les intérêts des communautés, des groupes et des personnes, la nécessité impérieuse de relier ces droits aux autres droits fondamentaux rendent impossible l'adoption de mesures identiques partout. C'est pourquoi la Déclaration souligne la responsabilité en la matière des pouvoirs



Oriol Ramon (CIEMEN)
Elixia Montiel (Congrès Peuple Indigènes)